

## 1. Identification

<b>Identificateur du produit</b>	<b>2K Urethane Primer - White</b>	
<b>Autres moyens d'identification</b>		
<b>Code de produit</b>	A-708-3	
<b>Utilisation recommandée</b>	Automotive Refinish Primer	
<b>Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur</b>		
<b>Fabricant</b>		
<b>Nom de la société</b>	Pro-Spray Automotive Finishes Limited	
<b>Adresse</b>	Unit H, Normandy Lane, Stratton Business Park Biggleswade, Bedfordshire SG18 8QB United Kingdom Royaume-Uni	
<b>Téléphone</b>	Information générale	+44 (0) 1767 314320
<b>Site Web</b>	prosprayfinishes.com	
<b>Courriel</b>	colour@pro-spray.co.uk	
<b>Numéro de téléphone d'urgence</b>	Office hours only	+44 (0) 1767 314320

## 2. Identification du/des danger(s)

<b>Dangers physiques</b>	Liquides inflammables	Catégorie 2
<b>Risques pour la santé</b>	Toxicité aiguë, orale	Catégorie 3
	Lésion/irritation grave des yeux	Catégorie 2A
	Mutagénécité de la cellule germinale	Catégorie 1B
<b>Risques pour l'environnement</b>	Cancérogénécité	Catégorie 1B
	Dangereux pour le milieu aquatique, danger aigu	Catégorie 1
	Dangereux pour le milieu aquatique, danger à long terme	Catégorie 1
<b>Définition des dangers selon l'OSHA</b>	Non classé.	

### Éléments d'étiquetage



<b>Mot indicateur</b>	Danger
<b>Mention de danger</b>	Liquide et vapeurs très inflammables. Provoque une sévère irritation des yeux. Toxique par inhalation. Peut induire des anomalies génétiques. Peut provoquer le cancer. Très toxique pour les organismes aquatiques Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

### Conseil de prudence

#### Prévention

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Conserver le récipient bien fermé. Les conteneurs au sol et équipement de réception. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Éviter de respirer les vapeurs. Lavez vigoureusement après manipulation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage.

<b>Intervention</b>	En contact avec la peau (ou les cheveux) : Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau/sous une douche. En cas d'inhalation : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. En contact avec les yeux : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact si la victime en porte et qu'il est possible de les retirer facilement. Continuer à rincer. Appeler un centre antipoison/médecin. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins. En cas d'incendie : utiliser un agent d'extinction approprié. Recueillir le produit répandu.
<b>Entreposage</b>	Entreposer dans un endroit bien ventilé. Garder le contenant fermé hermétiquement. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver au frais. Garder sous clef.
<b>Élimination</b>	Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.
<b>Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA)</b>	Un liquide inflammable accumulant la statique peut devenir électrostatiquement chargé, même avec de l'équipement mis à la masse et mis à la terre. Des étincelles peuvent allumer les liquides et les vapeurs. Peut provoquer des incendies instantanés ou des explosions.
<b>Renseignements supplémentaires</b>	75.74 % du mélange sont constitués de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue. 72.71 % du mélange sont constitués de composants dont la toxicité aiguë pour le milieu aquatique est inconnue. 72.71 % du mélange sont constitués de composants dont la toxicité à long terme pour le milieu aquatique est inconnue.

### 3. Composition/Information sur les composants

#### Mélanges

Nom chimique	Nom commun et synonymes	Numéro CAS	%
Acétate de n-butyle		123-86-4	10 to <20
Talc		14807-96-6	10 to <20
Dioxyde de titane		13463-67-7	10 to <20
Méthyl isobutyl cétone		108-10-1	5 to <10
1-Methoxy-2-propyl acetate		108-65-6	1 to <5
sulfate de baryum		7727-43-7	1 to <5
Zinc Phosphate		7779-90-0	1 to <5
Dioxyde de silicium		14808-60-7	0.1 to <1
Solvant Stoddart		8052-41-3	0.1 to <1
Oxyde de zinc		1314-13-2	0.1 to <1
Autres composés sous les niveaux déclarables			30 to <40

\* Indique qu'une dénomination chimique précise ou un pourcentage de composition est retenu comme secret commercial.

### 4. Premiers soins

<b>Inhalation</b>	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. Ne pas pratiquer la bouche-à-bouche si la victime a inhalé la substance. Recourir à la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve de retenue ou de tout autre appareil respiratoire et médical approprié. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
<b>Contact cutané</b>	Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
<b>Contact avec les yeux.</b>	Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles cornéennes, s'il y a possibilité de le faire. Continuer de rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
<b>Ingestion</b>	Rincer la bouche. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
<b>Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés</b>	Irritation grave des yeux. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble.
<b>Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis</b>	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. En cas de brûlure : laver immédiatement avec de l'eau. Enlever, pendant le lavage, les vêtements qui ne collent pas à la peau. Appeler une ambulance. Continuer le lavage pendant le transport à l'hôpital. Tenir toute victime au chaud. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent se manifester à retardement.
<b>Informations générales</b>	Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau.

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

<b>Agents extincteurs appropriés</b>	Mousse résistante à l'alcool. Brouillard d'eau. Dioxyde de carbone (CO2). Pour de petits incendies seulement, on peut utiliser un produit chimique en poudre, du dioxyde de carbone, du sable ou de la terre.
<b>Méthodes d'extinction inappropriées</b>	Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.
<b>Dangers spécifiques provenant de la substance chimique</b>	Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs peuvent se diffuser jusqu'à une source d'inflammation éloignée puis provoquer un retour de flamme. Ce produit est un mauvais conducteur d'électricité et peut devenir électrostatiquement chargé. Si une charge suffisante s'accumule, des mélanges inflammables peuvent s'enflammer. Pour réduire la possibilité de décharge statique, utiliser de bonnes procédures de mise à la masse et de mise à la terre. Ce liquide peut accumuler de l'électricité statique lorsque du remplissage de contenants correctement mis à la terre. Une accumulation d'électricité statique peut être grandement augmentée par la présence de petites quantités d'eau ou autres contaminants. Ce produit flotte ou peut s'enflammer sur une surface d'eau. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant l'incendie.
<b>Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers</b>	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
<b>Équipement/directives de lutte contre les incendies</b>	En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque.
<b>Méthodes particulières d'intervention</b>	Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.
<b>Risques d'incendie généraux</b>	Liquide et vapeurs très inflammables.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversements accidentels

<b>Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence</b>	Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Éviter l'inhalation de vapeurs et d'aérosols. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. Utiliser un endiguement approprié pour éviter toute contamination de l'environnement. Transfert par moyen mécanique comme camion-citerne sous vide, camion à réservoir aspirateur ou tout autre contenant approprié pour la récupération ou l'élimination sécuritaire. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.
<b>Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage</b>	Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Tenir les matériaux combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Cette substance est classée polluant de l'eau aux termes du Clean Water Act (loi relative à la propreté de l'eau) et ne doit pas contaminer les sols ni pénétrer dans les systèmes d'égouts et d'évacuation qui se déversent dans les cours d'eau.  Déversement accidentel important : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Utiliser un matériau non combustible tel que vermiculite, sable ou terre pour absorber le produit et le placer dans un contenant pour une évacuation ultérieure. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.  Déversement accidentel peu important: Absorber avec de la terre, du sable ou une autre substance non-combustible le produit et transférer le tout dans des conteneurs en vue d'une mise au rebut ultérieure. Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.  Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.
<b>Précautions relatives à l'environnement</b>	Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Informer le personnel de direction et de supervision de tous les rejets dans l'environnement. Utiliser un endiguement approprié pour éviter toute contamination de l'environnement.

## 7. Manipulation et entreposage

### Précautions pour une manipulation sécuritaire

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Ne pas manipuler, entreposer ni ouvrir à proximité d'une flamme nue, de sources de chaleur ou de sources d'inflammation. Protéger le produit du soleil. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Ventilation antidéflagrante générale et localisée. Minimiser les risques d'incendie à partir de substances inflammables et combustibles (y compris une poussière combustible et des liquides accumulant la statique) ou de réactions dangereuses avec des substances incompatibles. Les opérations de manipulation qui peuvent favoriser l'accumulation d'électricité statique comprennent, mais sans s'y limiter, les opérations de mélange, de filtration, de pompage à des débits élevés, de remplissage avec éclaboussures, de création de bruines ou de pulvérisations, de remplissage de réservoirs ou de contenants, de nettoyage de réservoirs, échantillonnage, de jaugeage, de changement de chargement et de camion aspirateur. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. Utiliser des outils anti-étincelle et de l'équipement antidéflagrant. Éviter l'inhalation de vapeurs et d'aérosols. Éviter le contact avec les yeux. Éviter l'exposition prolongée. Si possible, manipuler dans un système clos. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Éviter le rejet dans l'environnement. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Pour d'autres renseignements sur la mise à la masse et la mise à la terre de l'équipement, consulter le Code canadien de l'électricité (CSA C22.1) ou les pratiques recommandées en 2003 par l'API (American Petroleum Institute), "Protection Against Ignitions Arising out of Static, Lightning, and Stray Currents" (Protection contre l'allumage causé par la statique, la foudre et les courants vagabonds) ou le document 77 de la NFPA (National Fire Protection Association), "Recommended Practice on Static Electricity" (Pratique recommandée en ce qui a trait à l'électricité statique) ou le document 70 de la NFPA, "Code national de l'électricité".

### Conditions pour un entreposage sûr, y compris toute incompatibilité

Garder sous clef. Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Empêcher l'accumulation de charges électrostatiques en utilisant des techniques de mise à la masse et de raccordement communes. Éliminer les sources d'inflammation. Éviter tout ce qui produit des étincelles. Mettre à la masse/à la terre le contenant et l'équipement. Ces précautions seules peuvent ne pas être suffisantes pour éliminer l'électricité statique. Conserver dans un endroit frais et sec protéger contre les rayons solaires. Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver dans un endroit muni de gicleurs. Conserver à l'écart de matières incompatibles (voir rubrique 10).

## 8. Contrôle de l'exposition et protection personnelle

### Limites d'exposition professionnelle

#### États-Unis - TABLEAU Z-3 (29 CFR 1910.1000) de l'OSHA

Composants	Type	Valeur	Forme
Dioxyde de silicium (CAS 14808-60-7)	TWA	0.3 mg/m3	Poussières totales.
		0.1 mg/m3	Respirable.
Talc (CAS 14807-96-6)	TWA	2.4 mppcf	Respirable.
		0.3 mg/m3	Poussières totales.
		0.1 mg/m3	Respirable.
		20 mppcf	
		2.4 mppcf	Respirable.

#### ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur	Forme
Acétate de n-butyle (CAS 123-86-4)	PEL (limite d'exposition admissible)	710 mg/m3	
		150 ppm	
Dioxyde de titane (CAS 13463-67-7)	PEL (limite d'exposition admissible)	15 mg/m3	Poussières totales.
Méthyl isobutyl cétone (CAS 108-10-1)	PEL (limite d'exposition admissible)	410 mg/m3	
		100 ppm	
Oxyde de zinc (CAS 1314-13-2)	PEL (limite d'exposition admissible)	5 mg/m3	Fraction respirable.

**ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Solvant Stoddart (CAS 8052-41-3)	PEL (limite d'exposition admissible)	5 mg/m <sup>3</sup>	Fumées.
		15 mg/m <sup>3</sup>	Poussières totales.
		2900 mg/m <sup>3</sup>	
sulfate de baryum (CAS 7727-43-7)	PEL (limite d'exposition admissible)	500 ppm	Fraction respirable.
		5 mg/m <sup>3</sup>	
		15 mg/m <sup>3</sup>	Poussières totales.

**ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH**

Composants	Type	Valeur	Forme
Acétate de n-butyle (CAS 123-86-4)	STEL	200 ppm	
Dioxyde de silicium (CAS 14808-60-7)	TWA	150 ppm	Fraction respirable.
	TWA	0.025 mg/m <sup>3</sup>	
Dioxyde de titane (CAS 13463-67-7)	TWA	10 mg/m <sup>3</sup>	
Méthyl isobutyl cétone (CAS 108-10-1)	STEL	75 ppm	
	TWA	20 ppm	
Oxyde de zinc (CAS 1314-13-2)	STEL	10 mg/m <sup>3</sup>	Fraction respirable.
	TWA	2 mg/m <sup>3</sup>	Fraction respirable.
Solvant Stoddart (CAS 8052-41-3)	TWA	100 ppm	
sulfate de baryum (CAS 7727-43-7)	TWA	5 mg/m <sup>3</sup>	Fraction inhalable.
Talc (CAS 14807-96-6)	TWA	2 mg/m <sup>3</sup>	Fraction respirable.

**États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).**

Composants	Type	Valeur	Forme
Acétate de n-butyle (CAS 123-86-4)	STEL	950 mg/m <sup>3</sup>	
		200 ppm	
		710 mg/m <sup>3</sup>	
Dioxyde de silicium (CAS 14808-60-7)	TWA	150 ppm	Poussière respirable.
		0.05 mg/m <sup>3</sup>	
Méthyl isobutyl cétone (CAS 108-10-1)	STEL	300 mg/m <sup>3</sup>	
		75 ppm	
Oxyde de zinc (CAS 1314-13-2)	Plafond	205 mg/m <sup>3</sup>	Poussière.
		50 ppm	
		15 mg/m <sup>3</sup>	
Solvant Stoddart (CAS 8052-41-3)	Plafond	10 mg/m <sup>3</sup>	Fumées.
		5 mg/m <sup>3</sup>	Fumées.
		5 mg/m <sup>3</sup>	Poussière.
sulfate de baryum (CAS 7727-43-7)	Plafond	1800 mg/m <sup>3</sup>	
		350 mg/m <sup>3</sup>	
Talc (CAS 14807-96-6)	TWA	5 mg/m <sup>3</sup>	Respirable.
		10 mg/m <sup>3</sup>	Total
		2 mg/m <sup>3</sup>	Respirable.

**États-Unis. Guides WEEL (niveau d'exposition environnemental sur le lieu de travail)**

Composants	Type	Valeur
1-Methoxy-2-propyl acetate (CAS 108-65-6)	TWA	50 ppm

**Valeurs limites biologiques****Indices d'exposition biologique de l'ACGIH**

Composants	Valeur	Déterminant	Échantillon	Temps d'échantillonnage
Méthyl isobutyl cétone (CAS 108-10-1)	1 mg/l	méthylisobutylcétone	Urine	*

\* - Pour des détails sur l'échantillonnage, veuillez consulter le document source.

**Directives au sujet de l'exposition****États-Unis - LEMT pour la Californie : Désignation cutanée**

1-Methoxy-2-propyl acetate (CAS 108-65-6)

Peut être absorbé par la peau.

**Contrôles techniques appropriés**

Ventilation antidéflagrante générale et localisée. Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Assurer l'accès à une douche oculaire. La présence d'une fontaine de rinçage des yeux et de douches d'urgence est recommandée.

**Mesures de protection individuelle, comme l'équipement de protection individuelle****Protection du visage/des yeux**

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

**Protection de la peau****Protection des mains**

Porter des gants de protection.

**Autre**

Porter un vêtement de protection approprié.

**Protection respiratoire**

Si les contrôles techniques ne maintiennent pas les concentrations atmosphériques en-dessous des limites d'exposition recommandées (où applicable) ou à un niveau acceptable (dans les pays où les limites d'exposition ne sont pas établies), un respirateur homologué doit être porté.

**Dangers thermiques**

Porter des vêtements de protection thermique appropriés, lorsque nécessaire.

**Considérations d'hygiène générale**

Ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

**9. Propriétés physiques et chimiques****Apparence****État physique**

Liquide.

**Forme**

Liquide.

**Couleur**

Opaque. Blanc et. Blanc cassé

**Odeur**

De solvant.

**Seuil de perception de l'odeur**

Non disponible.

**pH**

Non disponible.

**Point de fusion/point de congélation**

-78 °C (-108.4 °F) estimation

**Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition**

126.1 °C (258.98 °F) estimation

**Point d'éclair**

22.0 °C (71.6 °F) estimation

**Taux d'évaporation**

Non disponible.

**Inflammabilité (solide, gaz)**

Sans objet.

**Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité**

**Limites d'inflammabilité - inférieure (%)** 1.4 % estimation

<b>Limites d'inflammabilité - supérieure (%)</b>	7.5 % estimation
<b>Limite d'explosivité – inférieure (%)</b>	Non disponible.
<b>Limite d'explosivité – supérieure (%)</b>	Non disponible.
<b>Tension de vapeur</b>	1434.51 hPa estimation
<b>Densité de la vapeur</b>	Non disponible.
<b>Densité relative</b>	Non disponible.
<b>Solubilité(s)</b>	
<b>Solubilité (eau)</b>	Non disponible.
<b>Coefficient de répartition (n-octanol/eau)</b>	Non disponible.
<b>Température d'auto-inflammation</b>	425 °C (797 °F) estimation
<b>Température de décomposition</b>	Non disponible.
<b>Viscosité</b>	Non disponible.
<b>Autres informations</b>	
<b>Densité</b>	11.41 lbs/gal
<b>Classe d'inflammabilité</b>	Inflammable IB estimation
<b>Pourcentage de matières volatiles</b>	30.67 %
<b>Densité</b>	1.37
<b>COV</b>	3.5 lbs/gal Substance 3.5 lbs/gal Réglementaire 419 g/l Substance 419 g/l Réglementaire

## 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité</b>	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.
<b>Stabilité chimique</b>	La substance est stable dans des conditions normales.
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
<b>Conditions à éviter</b>	Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et les autres sources d'inflammation. Éviter les températures supérieures au point d'éclair. Contact avec des matériaux incompatibles.
<b>Matériaux incompatibles</b>	Les agents oxydants forts. Nitrates.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

## 11. Informations toxicologiques

### Informations sur les voies d'exposition probables

<b>Inhalation</b>	Toxique par inhalation.
<b>Contact cutané</b>	Aucun effet indésirable par contact avec la peau n'est attendu.
<b>Contact avec les yeux.</b>	Provoque une sévère irritation des yeux.
<b>Ingestion</b>	Faible danger présumé en cas d'ingestion.
<b>Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques</b>	Irritation grave des yeux. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble.

### Renseignements sur les effets toxicologiques

<b>Toxicité aiguë</b>	Toxique par inhalation.
-----------------------	-------------------------

Composants	Espèces	Résultats D'essais
Acétate de n-butyle (CAS 123-86-4)		
<b>Aiguë</b>		
<b>Inhalation</b>		
CL50	Rat Wistar	160 mg/l, 4 heures
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	14000 mg/kg
Méthyl isobutyl cétone (CAS 108-10-1)		
<b>Aiguë</b>		
<b>Cutané</b>		
DL50	Lapin	> 16000 mg/kg
<b>Inhalation</b>		
CL50	Rat	8.2 mg/l, 4 heures
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	2080 mg/kg
Oxyde de zinc (CAS 1314-13-2)		
<b>Aiguë</b>		
<b>Inhalation</b>		
CL50	Souris	> 5.7 mg/l, 4 heures
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	> 5 g/kg
	Souris	7950 mg/kg

\* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

<b>Corrosion et/ou irritation de la peau</b>	Un contact prolongé avec la peau peut entraîner une irritation temporaire.	
<b>Lésion/irritation grave des yeux</b>	Provoque une sévère irritation des yeux.	
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>		
<b>Sensibilisation des voies respiratoires</b>	N'est pas un sensibilisant respiratoire.	
<b>Sensibilisation de la peau</b>	Ce produit ne devrait pas causer une sensibilisation de la peau.	
<b>Mutagenécité de la cellule germinale</b>	Peut induire des anomalies génétiques.	
<b>Cancérogénicité</b>	Peut provoquer le cancer.	
<b>Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité</b>		
Dioxyde de silicium (CAS 14808-60-7)	1 Cancérogène pour l'homme.	
Dioxyde de titane (CAS 13463-67-7)	2B Peut-être cancérogène pour l'homme.	
Méthyl isobutyl cétone (CAS 108-10-1)	2B Peut-être cancérogène pour l'homme.	
Solvant Stoddart (CAS 8052-41-3)	3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.	
<b>Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)</b>		
Non inscrit.		
<b>États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes</b>		
Dioxyde de silicium (CAS 14808-60-7)	Carcinogène connu chez l'homme.	
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.	
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique</b>	Non classé.	
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée</b>	Non classé.	
<b>Risque d'aspiration</b>	N'est pas un danger d'aspiration.	



**Effets chroniques**

Toute inhalation prolongée peut être nocive. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.

**12. Informations écologiques****Écotoxicité**

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Composants	Espèces	Résultats D'essais
<b>Acétate de n-butyle (CAS 123-86-4)</b>		
<b>Aquatique</b>		
Poisson	CL50	tête-de-boule (pimephales promelas) 17 - 19 mg/l, 96 heures
<b>Dioxyde de titane (CAS 13463-67-7)</b>		
<b>Aquatique</b>		
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia magna) > 1000 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Choquemort (fundulus heteroclitus) > 1000 mg/l, 96 heures
<b>Méthyl isobutyl cétone (CAS 108-10-1)</b>		
<b>Aquatique</b>		
Poisson	CL50	tête-de-boule (pimephales promelas) 492 - 593 mg/l, 96 heures
<b>Oxyde de zinc (CAS 1314-13-2)</b>		
<b>Aquatique</b>		
Poisson	CL50	tête-de-boule (pimephales promelas) 2246 mg/l, 96 heures
<b>sulfate de baryum (CAS 7727-43-7)</b>		
<b>Aquatique</b>		
Crustacés	CE50	Tubificidés (Tubifex tubifex) 28.61 - 38.03 mg/l, 48 heures
<b>Zinc Phosphate (CAS 7779-90-0)</b>		
<b>Aquatique</b>		
Poisson	CL50	Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss) 0.09 mg/l, 96 heures

\* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

**Persistance et dégradation**

Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

**Potentiel de bio-accumulation****Potentiel de bio-accumulation****Log Koe du coefficient de répartition octanol/eau**

Acétate de n-butyle	1.78
Méthyl isobutyl cétone	1.31
Solvant Stoddart	3.16 - 7.15

**Mobilité dans le sol**

Aucune donnée disponible.

**Autres effets nocifs**

On ne prévoit aucun autre effet environnemental négatif (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète) causé par ce composant.

**13. Considérations relatives à l'élimination****Instructions pour l'élimination**

Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égouts/les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/les contenants selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.

**Règlements locaux d'élimination**

Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

**Code des déchets dangereux**

Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.

**Déchets des résidus / produits non utilisés**

Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur. Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination).

**Emballages contaminés**

Comme les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

## 14. Informations relatives au transport

### DOT

Numéro ONU	UN1263
Désignation officielle de transport de l'ONU	Peinture, Matière relative à la peinture (Heucophos ZCP-Plus, T-12 5% IN NBA)
<b>Classe(s) de danger relatives au transport</b>	
Classe	3
Danger subsidiaire	-
Label(s)	3
Groupe d'emballage	II
<b>Risques pour l'environnement</b>	
Polluant marin	Oui
Précautions particulières pour l'utilisateur	Lire les instructions de sécurité, la FS et les procédures d'urgence avant de manipuler.
Dispositions particulières	IB2, T7, TP1, TP8, TP28
Exceptions liées au conditionnement	150
Conditionnement autrement qu'en vrac	202
Conditionnement en vrac	242

### IATA

UN number	UN1263
UN proper shipping name	Paint, Paint Related Material
<b>Transport hazard class(es)</b>	
Class	3
Subsidiary risk	-
Packing group	II
Environmental hazards	Yes
ERG Code	3H
Special precautions for user	Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.
<b>Other information</b>	
Passenger and cargo aircraft	Allowed.
Cargo aircraft only	Allowed.

### IMDG

UN number	UN1263
UN proper shipping name	Paint, Paint Related Material
<b>Transport hazard class(es)</b>	
Class	3
Subsidiary risk	-
Packing group	II
<b>Environmental hazards</b>	
Marine pollutant	Yes
EmS	F-E, S-E
Special precautions for user	Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC

Indéterminé.

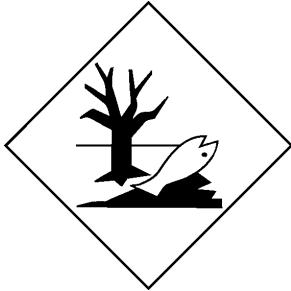
### DOT



IATA; IMDG



Polluant marin



Informations générales

Polluant marin réglementé par le département des Transports américain. Polluant marin selon le code IMDG.

## 15. Données réglementaires

Réglementations Fédérales des Etats-Unis

Ce produit est qualifié de "chimiquement dangereux" selon la définition de OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200.

### TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Non réglementé.

### CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):

Acétate de n-butyle (CAS 123-86-4)	Inscrit.
Méthyl isobutyl cétone (CAS 108-10-1)	Inscrit.
Oxyde de zinc (CAS 1314-13-2)	Inscrit.
sulfate de baryum (CAS 7727-43-7)	Inscrit.
Zinc Phosphate (CAS 7779-90-0)	Inscrit.

### SARA 304 - Notification d'urgence en cas de rejet

Non réglementé.

### Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Non inscrit.

### Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

#### Catégories de danger

Danger immédiat - Oui  
Risque différé - Oui  
Danger d'incendie - Oui  
Danger lié à la pression - Non  
Danger de réactivité - Non

#### SARA 302 Substance très dangereuse

Non inscrit.

#### SARA 311/312 Produit chimique dangereux

Non

#### SARA 313 (déclaration au TRI)

Nom chimique	Numéro CAS	% en poids.
Méthyl isobutyl cétone	108-10-1	5 to <10
Zinc Phosphate	7779-90-0	1 to <5
Oxyde de zinc	1314-13-2	0.1 to <1

### Autres règlements fédéraux

#### Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)

Méthyl isobutyl cétone (CAS 108-10-1)

**Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)**

Non réglementé.

**Safe Drinking Water Act (SDWA - loi sur l'eau potable sûre)** Non réglementé.

**Drug Enforcement Administration (DEA). Liste 2, produits chimiques essentiels (21 CFR 1310.02(b) et 1310.04(f)(2)) et numéro de code du produit chimique**

Méthyl isobutyl cétone (CAS 108-10-1) 6715

**Drug Enforcement Administration (DEA). Listes 1 et 2 de mélanges de produits chimiques exempts (21 CFR 1310.12(c))**

Méthyl isobutyl cétone (CAS 108-10-1) 35 %VV

**Numéro de code DEA pour mélanges de produits chimiques exempts**

Méthyl isobutyl cétone (CAS 108-10-1) 6715

**États-Unis - Réglementation des états**

**États-Unis - Substances contrôlées de la Californie Département de la justice de la CA (California Health and Safety Code Section 11100)**

Non inscrit.

**US. California. Candidate Chemicals List. Safer Consumer Products Regulations (Cal. Code Regs, tit. 22, 69502.3, subd. (a))**

Dioxyde de silicium (CAS 14808-60-7)

Dioxyde de titane (CAS 13463-67-7)

Méthyl isobutyl cétone (CAS 108-10-1)

Solvant Stoddart (CAS 8052-41-3)

Talc (CAS 14807-96-6)

**États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances**

Acétate de n-butyle (CAS 123-86-4)

Dioxyde de silicium (CAS 14808-60-7)

Dioxyde de titane (CAS 13463-67-7)

Méthyl isobutyl cétone (CAS 108-10-1)

Oxyde de zinc (CAS 1314-13-2)

Solvant Stoddart (CAS 8052-41-3)

sulfate de baryum (CAS 7727-43-7)

Talc (CAS 14807-96-6)

**États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)**

Acétate de n-butyle (CAS 123-86-4)

Dioxyde de silicium (CAS 14808-60-7)

Dioxyde de titane (CAS 13463-67-7)

Méthyl isobutyl cétone (CAS 108-10-1)

Oxyde de zinc (CAS 1314-13-2)

Solvant Stoddart (CAS 8052-41-3)

sulfate de baryum (CAS 7727-43-7)

Talc (CAS 14807-96-6)

Zinc Phosphate (CAS 7779-90-0)

**États-Unis. Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté de la Pennsylvanie**

Acétate de n-butyle (CAS 123-86-4)

Dioxyde de silicium (CAS 14808-60-7)

Dioxyde de titane (CAS 13463-67-7)

Méthyl isobutyl cétone (CAS 108-10-1)

Oxyde de zinc (CAS 1314-13-2)

Solvant Stoddart (CAS 8052-41-3)

sulfate de baryum (CAS 7727-43-7)

Talc (CAS 14807-96-6)

**États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island**

Acétate de n-butyle (CAS 123-86-4)

Méthyl isobutyl cétone (CAS 108-10-1)

Oxyde de zinc (CAS 1314-13-2)

Zinc Phosphate (CAS 7779-90-0)

## États-Unis - Proposition 65 de la Californie

AVERTISSEMENT : Ce produit contient un produit chimique connu par l'État de la Californie pour causer le cancer, des anomalies congénitales ou autres torts relativement à la reproduction.

### Toxicité pour les micro-organismes : valeur LD50

Dioxyde de silicium (CAS 14808-60-7)	Inscrit : Le 1er Octobre 1988
Dioxyde de titane (CAS 13463-67-7)	Inscrit : 2 septembre 2011
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	Inscrit : Le 11 juin 2004
Méthyl isobutyl cétone (CAS 108-10-1)	Inscrit: November 4, 2011
noir de carbone (CAS 1333-86-4)	Inscrit : 21 février 2003

### États-Unis - Proposition 65, Californie – TRC : date répertoriée/substance cancérigène

Méthyl isobutyl cétone (CAS 108-10-1)	Inscrit: March 28, 2014
---------------------------------------	-------------------------

## Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Non
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Non
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Non
Europe	EINECS (Inventaire européen des produits chimiques commercialisés)	Non
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Non
Nouvelle-Zélande	Nouvelle-Zélande - Inventaire	Non
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Non

\*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence. Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

## 16. Autres renseignements, y compris la date de la préparation ou de la dernière révision

Date de publication	15-avril-2015
Version n°	01
Classification HMIS®	Santé: 3* Inflammabilité: 3 Danger physique: 0
Classements NFPA	Santé: 3 Inflammabilité: 3 Instabilité: 0

**Avis de non-responsabilité** Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles. Les renseignements contenus dans le présent document sont fondés sur des données jugées fiables et le fabricant rejette toute responsabilité encourue à la suite de leur utilisation ou de toute confiance placée sur ceux-ci. Les renseignements donnés sont conçus seulement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier désigné et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte. Ces renseignements de sécurité ne constituent pas une licence d'utilisation de ce produit telle que revendiquée par un brevet d'une tierce partie. Seul l'utilisateur doit finalement établir si une utilisation envisagée de ce produit transgresse un tel brevet et nécessite ainsi l'obtention des licences requises.